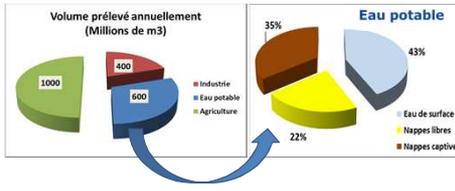
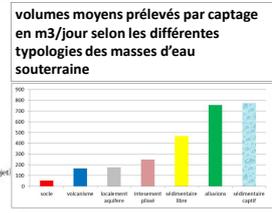
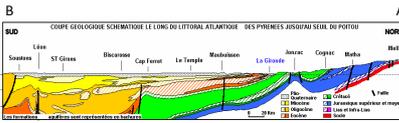
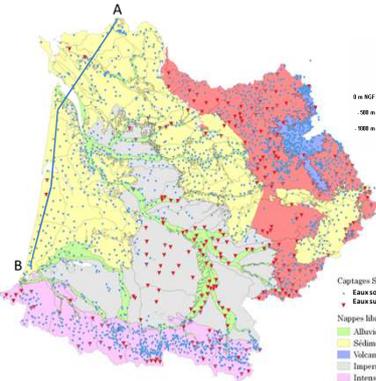


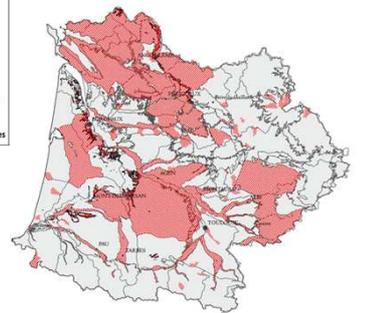
Stratégie du bassin Adour-Garonne pour l'eau potable du futur

Conforter la priorité pour l'eau potable (AEP) dans les stratégies concernant l'avenir global des usages et la satisfaction future des besoins des milieux, dans un contexte de changement global ?

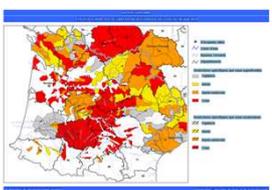
FOURNIER, I. (1), MARCHET, P. (1)



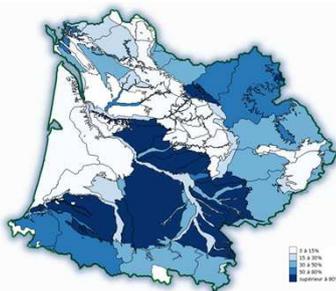
35% de la surface des masses d'eau souterraine du bassin Adour-Garonne est dégradée par les pollutions diffuses, en rouge ci-dessous. (état des lieux 2019)



Le bassin Adour-Garonne est constitué d'un grand bassin sédimentaire, le Bassin aquitain, contenant un multi-couche de 28 masses d'eau captives, adossé au Sud à une chaîne de montagnes « jeune » (les Pyrénées) et à l'Est à un massif ancien de « socle », le Massif Central. 96 % des ouvrages AEP captent des eaux souterraines, et fournissent 66,5 % du volume. Les captages en eaux superficielles se situent au droit des masses d'eau peu aquifères comme les molasses en gris ou dans une moindre mesure le Massif Central ou les Pyrénées.



Carte des restrictions d'eau de la fin d'été 2019, année marquée par une sécheresse prolongée et deux épisodes caniculaires fin juin et fin juillet. Elle montre clairement l'impact de la faible résistance à la sécheresse des aquifères sur les débits d'étiage des cours d'eau, pouvant être cumulé à l'impact des prélèvements, avant mise en place des restrictions.

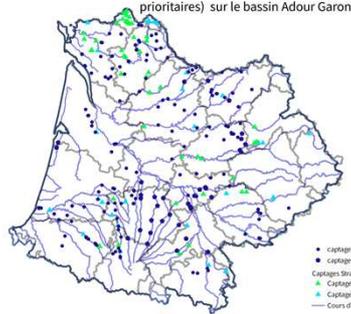


Estimation du rapport flux annuel/stock d'eau interannuel dans la nappe. C'est la proportion de l'eau qui sort de la nappe durant une année moyenne (et alimente ainsi les cours d'eau), par rapport à la quantité d'eau infiltrée en période hivernale (la recharge annuelle). Si le flux annuel vidange une grande partie du stock, la résistance à une ou plusieurs années de faible recharge sera très limitée.

En novembre 2021, un cadre d'action de l'Etat et de l'Agence pour la protection des captages dégradés par les pollutions diffuses à l'échelle du bassin Adour-Garonne a été validé en comité de bassin, il propose:

- L'identification de 325 captages dégradés (carte ci-dessous) dont 95 prioritaires déjà ciblés en 2010 en application de la loi Grenelle 1, correspondant à environ 10% de la population du bassin soit 770 000 habitants, nécessitant la mise en place d'actions préventives ambitieuses de réduction à la source des pollutions diffuses d'ici 2027, et curatives si nécessaire.

Répartition des captages dégradés (sensibles et prioritaires) sur le bassin Adour-Garonne

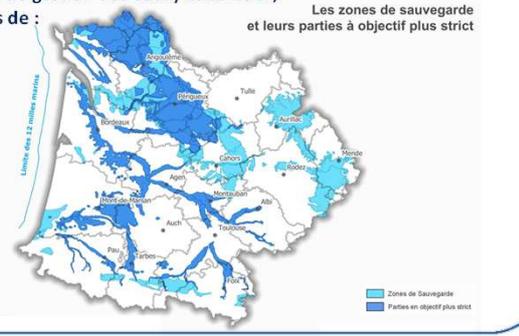


En 2022, l'ensemble des captages prioritaires du bassin a fait l'objet d'études de définition d'AAC (Aire d'Alimentation du Captage) et de ses zones les plus vulnérables ainsi que de diagnostics territoriaux visant à cibler les actions de réductions des pollutions diffuses. Ainsi 86 captages sont ou ont été dans une démarche préventive. Grâce à de nombreux investissements, 15 captages prioritaires ont des tendances à la baisse pour les nitrates. Le temps de renouvellement des eaux très lent, couplé à la mise en place d'actions plutôt récentes, explique le fait que 29 captages continuent de se dégrader. Pour les 51 autres captages en revanche, la tendance en lien avec les nitrates est stabilisée et la ressource ne se dégrade plus.

L'expérience acquise depuis 2010 pour la préservation de la ressource montre l'importance des études de connaissance du fonctionnement au sein de la ressource et des différentes pressions pouvant être à l'origine de la dégradation de la ressource mais aussi de la capacité des maîtres d'ouvrages à s'approprier l'ensemble de ces connaissances pour mettre en place des actions efficaces sur leur territoire.

Ainsi, en réponse à la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 et au SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) 2022-2027, il apparaît indispensable pour sécuriser l'alimentation eau potable en quantité et qualité ainsi que les autres usages de :

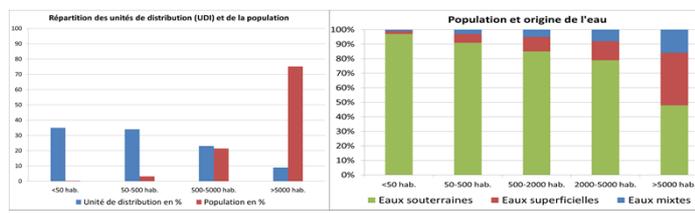
- déterminer les zones à enjeu du bassin à protéger (quantitativement et qualitativement), en prenant en compte les prises d'eau en rivière ou lac qui ne sont pas aujourd'hui définies dans les zones de sauvegarde et qui représentent un peu moins de 35% des volumes prélevés pour l'AEP, dont une partie des plus grandes agglomérations,
 - identifier une typologie des solutions envisageables pour le futur y compris dans les zones situées en dehors de ces zones à enjeu, pour continuer à délivrer une eau potable de qualité et en quantité suffisante.
- D'ores et déjà il faudra également :
- Améliorer la connaissance des prélèvements actuels pour tout les usages (milieu concerné, volumes et leur répartition dans l'année), complétée d'une approche prospective sur leur évolution, de manière de plus en plus précise aux différentes échelles,
 - Mieux cerner les évolutions possibles de la recharge future des aquifères.



L'eau potable reste une ressource de proximité, et les acteurs concernés ne sont généralement pas structurés à l'échelle des ressources qu'ils captent (les 5300 captages du bassin) ou qu'ils pourraient être amenés à captier.

- 57 % de la population du bassin sont alimentés en eau potable à partir d'eau souterraine, soit près de 90 % des UDI (unité de distribution d'eau potable),
- 3962 UDI desservent en eau potable 7,7 millions d'habitants dont 70% qui desservent moins de 500 habitants.

L'organisation des acteurs à la bonne échelle, permettant la mutualisation des moyens (techniques, financiers) et des compétences, reste l'un des points fondamentaux pour permettre aux petites communes de fiabiliser de façon pérenne et structurelle leurs systèmes d'alimentation en eau potable.



Une minorité d'UDI de grande dimension qui alimentent trois quarts de la population du bassin